

8 juillet 2013

Anglais, arabe et français seulement\*

---

**Vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique**

Addis-Abeba, 16-20 septembre 2013

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Organisation de la vingt-quatrième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique****Organisation de la vingt-quatrième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique**

1. Les représentants dont le gouvernement souhaite accueillir la vingt-quatrième Réunion des HONLEA, Afrique, ou une réunion ultérieure, sont invités à en informer la vingt-troisième Réunion. Cette information sera portée à l'attention de la Commission des stupéfiants à sa cinquante-septième session, en 2014.
2. Le projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième Réunion des HONLEA, Afrique, figure en annexe.
3. Le point 4 de l'ordre du jour provisoire concerne l'examen de l'état de l'application des recommandations adoptées à la vingt-deuxième Réunion. Afin de faciliter la communication d'informations, un questionnaire portant sur les mesures prises par les gouvernements pour donner effet à ces recommandations sera joint à l'invitation à participer à la vingt-quatrième Réunion.
4. À la quarantième session de la Commission des stupéfiants, l'avis a été exprimé que les recommandations adoptées par les réunions des organes subsidiaires de la Commission seraient inutiles si les États ne leur donnaient pas effet, au besoin par la promulgation d'une législation nationale. Les États membres des HONLEA, Afrique, sont instamment invités à donner suite avec rigueur et sans délai à ces recommandations de façon que les progrès accomplis puissent effectivement être évalués.

---

\* L'anglais, l'arabe et le français sont les langues de travail de l'organe subsidiaire.

\*\* UNODC/HONLAF/23/1.



5. Il serait souhaitable que les participants à la vingt-troisième Réunion définissent les thèmes qu'il conviendrait plus particulièrement d'examiner au sein de groupes de travail à la vingt-quatrième Réunion, mais peut-être préféreront-ils décider de demander au Secrétariat de consulter de manière informelle les États membres afin d'arrêter ces thèmes.

---

## Annexe

### **Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique**

1. Élection du Bureau.
  2. Adoption de l'ordre du jour.
  3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale.
  4. Application des recommandations adoptées à la vingt-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
  5. Examen de thèmes spécifiques par les groupes de travail [*à déterminer*].
  6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.
  7. Organisation de la vingt-cinquième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
  8. Questions diverses.
  9. Adoption du rapport.
-